

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

DU JEUDI 17 FEVRIER 2022, A 19H30

PRESIDENCE	M. Gaël Gobet, Président
CONSEIL GENERAL	45 Conseillers généraux sont présents
EXCUSES	MM. François Grangier, Peter Schnyder, Benjamin Conde Braz, Alexandre Wicht et Maxime Vorlet
CONSEIL COMMUNAL	9 Conseillers communaux sont présents

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021 disponible sur le site internet
2. Message relatif à une demande de crédit pour la numérisation des archives des dossiers de permis de construire
3. Message relatif à la réalisation d'une installation photovoltaïque au réservoir de Belle-Croix
4. Postulat N° 026 déposé par M. Pierre Portmann (Le Centre) et M. Vanya Karati (Le Centre) concernant la stratégie du Conseil communal pour garantir une offre en crèches suffisante sur tout le territoire communal y c. dans le quartier des Dailles (Préavis du Bureau : Postulat recevable)
5. Postulat N° 027 déposé par Mme Irene Bernhard (PVL) concernant l'installation / élargissement d'un coin « coup de pouce » à la déchetterie (Préavis du Bureau : Postulat recevable)
6. Postulat N° 030 déposé par Mme Valentina Marthaler (PS) concernant la prise en charge des frais d'affranchissement des enveloppes de vote (Préavis du Bureau : Postulat recevable)

7. Réponse au postulat N° 019 déposé par Mmes Marie-Hélène Brouchoud (PDC) et Francine Defferrard (PDC) au sujet de l'élaboration d'un « Plan lumière » (Plan de l'éclairage) et réalisation de l'extinction nocturne de l'éclairage public
8. Réponse au postulat N° 022 déposé par M. Claude Monney (Centre Gauche PCS) et Mmes Sophie Ortner Gaillard (Verts) et Katharina Buchs (PS) concernant l'élaboration d'un plan climat communal
9. Réponse au postulat n° 023 déposé par M. Jacques Dietrich (PS) et Mme Katharina Buchs (PS) concernant la possibilité pour un élu du Conseil général de siéger en visioconférence
10. Election d'un membre à la Commission d'aménagement
11. Divers

M. Gaël Gobet, Président. Mmes les Conseillères générales, MM. les Conseillers généraux, M. le Syndic, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, Mme et M. les représentants de la presse et membres du public qui nous suivent en direct sur YouTube, bonsoir et bienvenue à cette séance du Conseil général.

Je suis ravi de vous retrouver en santé et démasqués pour cette première séance de l'année 2022. Soyez rassurés Carnaval arrive bientôt.

En 1999, le groupe Zebda chantait « tomber la chemise » pas besoin de se déshabiller ce soir je vous rassure, juste tomber le masque mais quel sentiment de liberté retrouvé. Aujourd'hui c'est un Noël, notre anniversaire et Nouvel An en même temps. C'est dans ces moments-là que nous pouvons apprécier la démocratie dans laquelle nous vivons. Sans liberté, pas de sens à nos actes et les choses que nous apprécions faire au quotidien perdent souvent de leur saveur. La liberté serait-elle le sel de notre société ? S'il n'y en a pas, c'est fade et s'il y en a trop c'est immangeable. Nous nous rendons compte d'un coup combien les moments conviviaux nous ont manqué. Je me réjouis de pouvoir à nouveau voir vos sourires et lire les émotions sur vos visages.

M'étant désormais habitué à vous reconnaître malgré les masques, vous me pardonnerez si pour le coup je peine à vous identifier à nouveau. Cette fois ça y est, il semble que tout soit réuni pour que nous puissions enfin nous retrouver au mois de juin à La Grange. Mais au vu

du court délai, cela n'a pas été possible d'organiser cette séance-ci dans notre hémicycle habituel. En revanche, nous aurons à nouveau le plaisir de nous retrouver pour partager un moment d'amitié à l'issue de notre séance autour d'un verre. Cela faisait un trop long moment que nous n'avions pas pu débriefer à l'issue de nos joutes verbales et cela me réjouit. L'apéro se déroulera sur la tribune sur votre gauche, pensez juste encore, quelque peu, aux gestes barrière.

A l'ordre du jour de notre séance, deux messages ainsi que des postulats et des réponses aux divers postulats que nous avons décidés de reporter lors de notre séance du 15 décembre 2021. Enfin, nous aurons à procéder à l'élection d'un nouveau membre à la Commission d'aménagement.

Cela étant dit, je constate que la séance de ce soir a été convoquée par pli personnel le 28 janvier 2022, soit dans le délai légal de 15 jours et qu'elle a, ainsi, été régulièrement convoquée.

Vous avez reçu les documents utiles à la séance de ce jour sans les documents concernant les objets reportés lors de la séance du 15 décembre 2021 déjà en votre possession. Vous a également été transmis le programme de Législature 2021-2026 et je remercie le Conseil communal pour la transmission de ce document.

Cette soirée est quelque peu spéciale pour trois Conseillers généraux. En effet, à la suite de plusieurs démissions, nous avons le plaisir d'accueillir trois nouveaux membres de notre collègue. Il s'agit de :

M. Jean-Claude Schneuwly qui remplace M. Eric Guggiari. M. Schneuwly n'est pas un inconnu puisqu'il était déjà présent lors de la précédente législature mais n'était pas parvenu, de peu à passer l'écueil de la réélection. M. Schneuwly est retraité, ancien responsable des Services extérieurs de notre Commune. Il est né le 15.05.1950, est marié et a deux enfants. Il est domicilié dans notre Commune depuis près de 38 ans à la Route du Bugnon 24.

Le deuxième Conseiller général que nous accueillons ce soir est M. Samuel-Dominique Gautron qui succède à M. Mustafa Balçin. M. Gautron est enseignant. Il est né le 09.02.1979, célibataire, a deux enfants et est domicilié à la Rue des Grand-Chênes 12. Il habite dans notre Commune depuis bientôt huit ans.

Enfin, nous accueillons ce soir, Mme Florence Carrea-Bassin qui remplace Mme Sophie Ortner. Mme Carrea-Bassin est infirmière clinicienne spécialiste et professeure associée à la HES. Elle est née le 19.01.1986, mariée et mère de deux enfants. Mme Carrea-Bassin est domiciliée à Pré Henry 10 et habite notre Commune depuis près de trois ans.

Mme Carrea-Bassin, MM. Gautron et Schneuwly, je vous remercie pour votre engagement et vous souhaite plein succès dans vos nouvelles fonctions mais surtout beaucoup de plaisir. Sans plaisir pas d'envie et sans envie pas d'action. En effet, le plaisir que nous éprouvons dans une activité est le moteur qui permet de nous dépasser. Bienvenue à vous trois. Je vous prie de vous lever afin que nous puissions vous accueillir parmi les membres du Conseil général.

Pour ce soir, je dois excuser les personnes suivantes :

- MM. François Grangier, Peter Schnyder, Maxime Vorlet, Benjamin Conde Braz et Alexandre Wicht

Au vu du nombre de Conseillers généraux présents, j'observe que la majorité des membres sont présents, je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger.

J'invite les scrutateurs à bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillers généraux présents actuellement.

Dans l'intervalle, je vous informe que si vous souhaitez vous pouvez bien évidemment conserver le masque et je vous rappelle encore de transmettre au secrétariat communal, si possible en version électronique, vos interventions afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Je vous rappelle également que nos débats sont enregistrés pour les besoins du procès-verbal.

En outre, si vous souhaitez proposer des amendements ou autres modifications, vous pouvez envoyer durant la séance vos propositions par courriel à l'adresse : secretariat@villars-sur-glane.ch, Mme Vonlanthen, que je remercie au passage, préparera les différentes interventions pour la projection.

- Nous sommes 44 Conseillers généraux présents.

Ceci étant dit, nous pouvons passer à notre ordre du jour. Avez-vous des remarques à formuler à ce propos ? Tel n'est pas le cas, nous passons au point 1 de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021

M. Gaël Gobet, Président. Ce procès-verbal est disponible sur le site internet de la Commune. Vous avez toutes et tous eu l'opportunité d'en prendre connaissance. Y a-t-il des remarques à son sujet ? M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. J'ai une remarque concernant mon intervention en page 16, « Lors de sa séance préparatoire qui s'est tenue de manière virtuelle le 7 décembre 2020... ». Il s'agit du 7 décembre 2021 et non pas 2020.

M. Gaël Gobet, Président. Nous en prenons bonne note. Y a-t-il d'autres remarques ? Tel n'est pas le cas, nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021 sont priés de le manifester par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité

M. Dimitri Küttel, Conseiller général rejoint la séance à 19h38.

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au point 2 de l'ordre du jour.

2. Message relatif à une demande de crédit pour la numérisation des archives des dossiers de permis de construire

M. Gaël Gobet, Président. La numérisation des documents papier s'inscrit dans la droite lignée de l'administration numérique. Une évolution nécessaire qui s'adapte aux nouvelles habitudes en la matière de nos concitoyens. Je donne la parole à la Commission financière.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 3 février 2022, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Bruno Marmier, Syndic, en charge du dossier.

La Commission financière note que seuls les dossiers de permis de construire antérieurs à 2019 sont concernés, l'ère numérique ayant été introduite pour ce type de dossier depuis lors par le biais d'un support informatique cantonal.

La dépense pour ce service porte dès lors sur un nombre limité de dossiers papier existants dans les archives des Services techniques, d'où un crédit d'investissement unique et limité.

La Commission financière a pris note que l'Administration communale ne disposait pas de ressources en personnel suffisantes pour effectuer ce travail qui, de plus, demande une certaine expérience et rigueur pour assurer un rendu de qualité.

Ayant connaissance de cas de sous-traitance de tels services à l'étranger (qui n'ont cependant aucun lien avec la Commune de Villars-sur-Glâne), la Commission financière recommande que les conditions de l'appel d'offre stipulent une exécution sur sol suisse afin d'éviter une délocalisation et demande au Conseil communal d'obtenir la garantie de la destruction des données électroniques par l'adjudicataire au terme du mandat.

Sur la base de ces éléments, à l'unanimité, la Commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 110'000.- et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense. Elle souligne toutefois qu'il aurait fallu, pour plus de transparence, indiquer dans le message la référence au poste du budget d'investissement concerné, à savoir le poste 0220.5200.104.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, prendre la parole ? M. Marmier reste à disposition pour les questions. Dès lors, je donne la parole au Conseil général. M. Longchamp.

M. Quentin Longchamp, Conseiller général. Lors de sa séance de préparation, le groupe Le Centre a pris connaissance du message relatif à la demande de crédit pour la numérisation des archives des dossiers de permis de construire et l'a accepté à l'unanimité.

En effet, à l'heure actuelle, la thématique de la numérisation des processus que ce soit dans les milieux industriels ou administratifs est de plus en plus présente. Cette numérisation, lorsqu'elle est bien pensée permet de faciliter certaines tâches, minimiser les erreurs, économiser du temps et par conséquent de l'argent. La démarche proposée par le Conseil communal dans ce message répond donc à ces critères.

Le groupe Le Centre profite de ce message pour demander au Conseil communal si la demande en question ce soir est une activité unique servant à couvrir un besoin spécifique des archives des permis de construire ou si d'autres services de l'administration communale vont pouvoir profiter à l'avenir d'amélioration de leurs conditions de travail via des projets de numérisation ? Auquel cas, un déploiement coordonné pourrait permettre d'optimiser les coûts de réalisation ou de mise à niveau de certaines infrastructures informatiques par exemple.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Dans sa séance de préparation du 9 février 2022, le groupe Verts Centre-Gauche PCS a analysé le message qui nous est soumis. Le groupe est d'accord sur le fait que la digitalisation ne peut pas être évitée et apporte beaucoup d'avantages par rapport à un archivage analogue. Il ouvre la porte à un nouveau monde, le monde d'une administration digitale avec ces avantages et ces risques.

Cette administration digitale fait partie du programme de législature 2021-2026. Le développement d'outils nécessaires à la numérisation comme la gestion électronique des documents et le développement d'un guichet virtuel y sont mentionnés. De plus, la politique de sécurité en fonction des nouveaux besoins y est aussi mentionnée.

En revenant sur le message qui nous est soumis : est-ce que notre hypothèse est correcte de penser que ce message est un premier pas et que d'autres messages vont suivre comme, entre autres, la digitalisation des autres archives de la Commune ?

L'approche choisit dans ce message nous laisse une impression de stratégie de digitalisation du type « coup par coup » et les fantaisies qui vont avec nous préoccupent. La question qui nous préoccupe est : existe-il une forme de IT-Governance qui pilote le chemin vers cette administration digitale ? Existe-t-il des définitions, conditions ou exigences envers le programme de digitalisation qui va nous amener vers ce futur souhaité ? Si oui, dans la formulation du message, une référence par rapport à cette stratégie aurait été souhaitée et serait bienvenue pour les futurs messages.

Nous estimons que le chemin vers la digitalisation sera un chemin exigeant. Nous pensons que la Commission informatique pourrait être un partenaire important. Pour recibler l'attention sur le message : est-ce que la Commission informatique a participé à la réflexion du thème de la digitalisation des documents ? Si oui, est-ce que cette collaboration aurait pu être mentionnée dans le message ?

Le groupe des Verts Centre-Gauche PCS reste soucieux par rapport au projet mentionné dans ce message en particulier et en général du programme de la digitalisation mentionné dans le programme de législature. Malgré ces soucis, il accepte ce message et vous invite de faire de même.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Si tel n'est pas le cas, j'ai une petite remarque lorsque vous intervenez au niveau des pupitres, je vous demanderai juste d'y laisser vos feuilles ainsi M. Manusev pourra directement les prendre au lieu de passer dans toute la salle. Ce qui simplifiera son travail. Je vous en remercie.

M. le Syndic, vous avez la parole.

M. Bruno Marmier, Syndic. J'ai le plaisir de vous présenter ce message et je vais répondre aux différentes questions. Tout d'abord, la question des autres archives communales. Il faut savoir qu'actuellement, nous disposons de nombreuses archives qui n'ont jamais été triées. A l'avenir, notre volonté serait d'avoir un spécialiste pour effectuer un tri. En l'état, ces archives ne sont pas numérisées car nous ne savons pas quelle quantité vaut la peine d'être numérisée. Comme mentionné dans le message, les archives des permis de construire sont celles qui sont le plus souvent sollicitées dans le travail au quotidien et c'est la raison pour laquelle nous avons commencé par celles-ci étant entendu que depuis 2019, toutes les archives sont disponibles en ligne à travers le logiciel du Canton.

Par rapport à la numérisation générale de l'administration, il faut savoir que nous avons plusieurs corps de métier et que souvent ceux-ci acquièrent des logiciels en fonction de ce qui se fait au niveau cantonal mais également au niveau des autres communes. Par exemple, le Service social a son propre logiciel, les crèches également ainsi que les constructions qui ont un logiciel développé par la Canton. Dans beaucoup de ces corps de métier, nous sommes tributaires et avançons selon le rythme des services partenaires au niveau cantonal, régional ou communal. A l'intérieur de l'administration, nous avons commencé le processus de numérisation dans différents secteurs tels que celui de la facturation, les séances du Conseil communal ainsi que le suivi de celles-ci. La prochaine étape est l'introduction généralisée d'une gestion électronique des documents pour laquelle, la Commission informatique sera convoquée comme elle l'a été il y a quelques temps pour lui présenter la stratégie actuelle de la gestion de l'informatique. La numérisation des permis de construire n'a pas fait l'objet à proprement parlé d'un débat avec la Commission informatique car il faut savoir que nous n'avons pas acquis de logiciel, ni développé de nouveaux outils informatiques. Nous allons juste acheter le service de transposer des archives papier au format numérique. Ces archives

seront déposées sur notre serveur et c'est le Service informatique interne de la Commune qui s'occupera de gérer le stockage.

A la question du « coup par coup » formulée par le groupe Verts Centre-Gauche PCS, je l'entends bien mais encore une fois, c'est cette multitude d'acteurs et de corps de métier que nous avons qui font que nous dépendons des autres. Je préciserais que dans la stratégie informatique, nous avons pour habitude d'héberger nos programmes en interne et d'utiliser les mêmes programmes que les communes avoisinantes notamment Fribourg pour celui de la comptabilité, pour avoir une certaine cohérence et aussi afin de pouvoir échanger de bonnes pratiques et des expériences dans ce domaine.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions à ce stade ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif à une demande de crédit pour la numérisation des archives des dossiers de permis de construire pour un montant de CHF 110'000.- TTC, avec un total de charges financières annuelles de CHF 29'700.-, soit CHF 27'500.- pour l'amortissement de 25% et CHF 2'200.- pour les intérêts de 2% et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense, sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté à l'unanimité

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

3. Message relatif à la réalisation d'une installation photovoltaïque au réservoir de Belle-Croix

M. Gaël Gobet, Président. Je donne la parole à la Commission financière. M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 3 février 2022, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Claude Monney, Conseiller communal en charge du dossier.

La Commission financière s'attendait à plus de transparence pour ce message, quelque peu succinct, vu les nombreuses questions et remarques du Conseil général lors du premier

examen de cet objet. La Commission financière regrette notamment que le message passe outre un des éléments importants à savoir le calcul de rentabilité alors que cette question avait suscité de nombreux commentaires de la part du Conseil général. Il y a lieu toutefois de relever que les réponses attendues par la Commission financière ont été données par le représentant du Conseil communal dans le cadre de l'entretien avec cette dernière.

La Commission financière prend acte avec satisfaction de la mise en place de la procédure conforme aux exigences de la législation cantonale sur les marchés publics et de la diversité de variantes européennes et asiatiques qui permettra un choix en toute connaissance de cause comme l'a souhaité le Conseil général.

De plus, la Commission financière relève qu'il est important que les caractéristiques du projet tiennent compte des conditions locales et que ce projet puisse servir de référence pour des installations photovoltaïques futures sur des bâtiments communaux.

Enfin, la Commission financière a pris note que, selon les nouvelles normes MCH2, une utilisation de la réserve eau potable n'est plus admissible pour financer l'investissement de ce projet.

Sur la base de ces éléments et des réponses reçues en complément du message, à l'unanimité, la Commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 138'600.- et le recours à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce qu'à ce stade le Conseil communal souhaite prendre la parole ? M. Monney.

M. Claude Monney, Conseiller communal. Le Conseil communal a l'avantage de vous présenter à nouveau le message pour une installation photovoltaïque sur le toit du réservoir de Belle-Croix. Lors de la séance du 14 octobre 2021, le Conseil général avait refusé l'entrée en matière et demandé des clarifications sur différents sujets. Toutes les clarifications ont été faites et je désire maintenant vous en donner l'aperçu.

La critique essentielle portait sur la présentation d'une seule offre. Ainsi, les Services techniques ont demandé des offres comparatives et 3 offres ont été soumises dans une procédure de gré à gré concurrentiel. La durée de validité de toutes les offres étant échu, les Services techniques demanderont, en cas d'acceptation, des offres définitives. Le choix de la société ne sera fait que lorsque les documents définitifs auront été soumis. Il ne s'agit donc

pas ce soir de décider quelle entreprise posera cette installation, mais bien de valider un crédit permettant de la réaliser. La Commission financière, à sa demande, a eu l'opportunité de consulter toutes les offres.

La Commune désirant favoriser la durabilité, les soumissionnaires devaient présenter une offre avec des panneaux dont les fabricants se trouvent dans le trio de tête d'une étude indépendante (tous les 3 sont des producteurs chinois) et une offre avec une solution essentiellement produite en Europe. Le choix définitif sera fait sur la base des offres définitives. La Commune n'ayant pas les moyens d'effectuer des audits fournisseurs, elle se base sur les documents présentés, des études et des labels.

Par rapport au 1^{er} projet, outre la demande d'offre avec un producteur européen, l'accès permanent au toit a été inclus. Cela représente une dépense d'environ CHF 5'000.-. De plus, avec l'introduction de MCH2, un amortissement et un intérêt doivent être pris en compte. Il est aussi demandé d'autoriser l'emprunt. Ceci ne signifie toutefois pas que la Commune aura recours à l'emprunt. Si les liquidités suffisent, alors celles-ci seront utilisées.

A offres comparables, le coût a augmenté de CHF 10'000.- environ et la production d'une partie de l'année 2022 sera perdue. Tout ceci sans compter les heures investies par les Services techniques.

La mise en place d'une installation photovoltaïque sur le toit du réservoir permet de produire de l'électricité directement à l'endroit de la consommation. La quasi-totalité de l'énergie produite sera consommée sur place. La taille exacte ne sera définie qu'avec le choix du prestataire. C'est pourquoi, le message mentionne une surface d'environ 400 m². Toutefois, tous les soumissionnaires ont proposé des solutions avec des surfaces comprises entre 420 m² et 485m², ce qui donne une puissance crête comprise entre 85 kWc et 100 kWc. Chacun a aussi effectué un calcul de production annuelle qui se situe environ entre 69 MWh et 88 MWh. Le message a repris le chiffre le plus bas.

Les différents chiffres ont à nouveau été vérifiés et confirmés. La consommation du réservoir est connue et enregistrée toutes les 15 minutes. Je confirme que les pompes fonctionnent en continu pour avoir suffisamment de pression pour la distribution de l'eau potable, ce qui fait que toute la production sera consommée sur place. Les quelques kWh qui seraient potentiellement réinjectés dans le réseau seraient rémunérés à 7.3 cts/kWh + 2 cts/kWh pour les garanties d'origine, ce qui fait 9.3 cts/kWh, la Commune remplissant les conditions pour le

financement des garanties d'origine. Il n'est donc pas nécessaire d'effectuer un regroupement ou une communauté d'autoconsommation.

Le calcul de rentabilité mentionne un retour sur investissement de 15 ans. Ce calcul a été effectué sur la production prévisible, du tarif actuel de l'électricité en été qui est plus bas que celui en l'hiver soit 11.5 cts/kWh (sur la base des factures reçues, incluant l'énergie, la distribution, Swissgrid et la taxe fédérale), de la maintenance, du démontage et du recyclage. Les panneaux peuvent être recyclés à presque 100%. La production a été calculée en tenant compte de l'ombre portée par la forêt à l'aide d'un modèle numérique de surface. Ce modèle tient compte de tous les éléments au-dessus du terrain, arbres inclus. Tous les soumissionnaires ont effectué les calculs qui démontrent que l'installation sera de toute manière rentable, même s'il existe une petite incertitude sur la production. Pour la maintenance, un montant de 2 cts/kWh a été calculé. Il s'agit d'une valeur standard qui permet le remplacement des onduleurs après 10 à 15 ans, le nettoyage des panneaux tous les 2 à 3 ans ainsi qu'un entretien régulier qui sera effectué par les Services extérieurs. Cette activité sera incluse dans le travail réalisé par les Services extérieurs. A cause de la situation de l'installation en forêt, un contrôle régulier sera effectué. La périodicité est à définir en fonction des saisons. Le coût a été évalué à environ CHF 1'000.- par an. De plus, toutes les installations photovoltaïques de la Commune sont surveillées car ce n'est pas la seule installation que la Commune possède. Il sera possible de contrôler la production et une baisse éventuelle due par exemple à une forte chute de feuilles.

L'évaluation de la rentabilité a été réalisée sur la base de valeurs « worst case ». Il est ainsi très probable que la rentabilité sera au rendez-vous avant les 15 années prévues. Cette installation permettra aussi d'être moins dépendante du prix de l'électricité, qui a une tendance à augmenter.

Le bâtiment du réservoir est construit entièrement en béton. Aucun risque supplémentaire ne peut être attribué aux panneaux mis en place sur le toit. En ce qui concerne les onduleurs, ceux-ci seront placés dans le local électrique déjà présent. Les onduleurs remplissent toutes les exigences pour la mise sur le marché. De plus, le réservoir a fait l'objet d'un contrôle concernant la protection incendie en automne 2021. Aucun risque particulier n'a été identifié. Toutefois, une attention particulière sera portée à la protection incendie et une vérification sera faite par un spécialiste incendie en collaboration avec la société qui obtiendra le mandat.

Cette installation photovoltaïque, à l'instar des autres installations déjà présentes dans la Commune, sera couverte par l'ECAB. De plus, la Commune possède une assurance qui couvre la valeur à neuf pendant 10 ans.

Afin d'effectuer la maintenance et le nettoyage en toute sécurité sur le toit, des garde-corps sont prévus sur le pourtour du toit où cela est requis. Un accès permanent de type crinoline sera installé pour accéder au toit. Il va sans dire que cet accès sera rendu difficile par une fermeture cadenassée ainsi qu'une échelle amovible. Ce type d'accès est très couramment mis en place lorsqu'une structure doit être accédée pour de la maintenance. Nous profiterons d'évaluer les autres possibilités de grimper sur le toit et d'éviter que certains Conseillers généraux, dans leur jeunesse, se retrouvent sur le toit. Il semblerait qu'il y ait d'autres possibilités d'y accéder et on évaluera aussi cela.

En dernier lieu, cette installation profitera d'une subvention de la part de Pronovo de CHF 28'500.-. En conclusion, les points soulevés par le Conseil général ont été analysés et vérifiés. Ils n'ont pas été inclus dans le message car il s'agit de valider un crédit et non pas une offre ou un constructeur. Comme mentionné, il sera demandé aux soumissionnaires de soumettre une offre définitive dont une évaluation définitive sera réalisée par la suite.

Je vous encourage à valider ce message.

M. Gaël Gobet, Président. Je vous remercie pour ces explications complémentaires. A qui puis-je donner la parole au sein du Conseil général ?

M. Loris Schnarrenberger, Conseiller général. Dans sa séance de préparation, le groupe PLR-PVL a pris connaissance du message relatif à la réalisation d'une installation photovoltaïque au réservoir de Belle-Croix.

Bien qu'étant un peu déçu sur les réponses apportées dans le message à certaines questions soulevées lors de notre séance d'octobre, notamment au niveau du taux d'autoconsommation, de production et de rendement de l'installation sur lesquelles nous émettons encore un certain léger doute, nous avons pris la décision de soutenir ce message. Questions auxquelles M. Monney a, en grande partie, répondu ce soir et je l'en remercie.

En effet, le groupe PLR-PVL soutient ce projet que nous estimons peu risqué au niveau financier et qui nous permettra de nous approcher un peu plus des objectifs environnementaux fixés par la Commune.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? M. Thomet.

M. René Thomet, Conseiller général. Que nous enseigne le message du Conseil communal relatif à la réalisation d'une installation photovoltaïque au réservoir de Belle-Croix ?

- Que le Conseil communal a pris en compte les remarques formulées en séance du 14 octobre 2021 du Conseil général
- Mais surtout que le temps écoulé confirme que dans une telle situation, le temps c'est de l'argent, car plus le temps passe et plus les devis augmentent.

La dure réalité démontre ce soir à nos collègues qui ont soutenu la proposition de renvoi du groupe PLR-PVL qu'ils ont fait perdre du temps et de l'argent pour un projet qui se situe pleinement dans les objectifs de notre Commune, Cité de l'énergie et dans l'optique du plan climat communal qui, rien qu'au stade du constat, nous indique qu'il est urgent de promouvoir le recours à des énergies vertes si nous voulons atteindre nos objectifs pour 2030.

Ce n'est ni l'attente d'un contact avec Eaux de Fribourg, ni l'affinage du calcul de la rentabilité de l'installation qui méritaient un renvoi pour un investissement nécessaire contesté par personne.

Il eut été suffisant de demander au Conseil communal de prendre note de ces remarques avant la réalisation du projet et de suivre à la fois les considérations de la Commission financière qui préavisait favorablement la demande de crédit à condition qu'une deuxième offre soit requise et le souci exprimé par le groupe socialiste, par la voix de Mme Véronique Polito, de prendre en considération des possibilités de soutenir des économies plus locales et plus respectueuses des droits humains et sociaux. La durabilité ne se réfère pas seulement aux valeurs écologiques, mais aussi aux valeurs économiques et sociales. Il est bon de le rappeler.

Assez de temps et d'argent perdu, puisque l'on sait que les devis sur lesquels se base le crédit demandé ce soir devront être réactualisés en raison de leur courte durée de validité.

Avec ces considérations, le groupe socialiste acceptera l'investissement proposé et il vous invite à en faire de même.

M. Gaël Gobet, Président. M. Overney.

M. Edouard Overney, Conseiller général. Nous remercions les Services communaux pour l'élaboration d'un cahier des charges et l'appel d'offres auprès des différentes entreprises. Nous souhaitons sincèrement que ce projet puisse être approuvé par le Conseil général afin d'avancer dans la nécessaire construction d'installations photovoltaïques.

Les surcoûts, la perte de temps dû au renvoi de l'objet par le Conseil général ne doit pas uniquement être regrettés mais peut servir à améliorer notre confiance envers les futures analyses techniques et financières de notre Conseil communal et de nos Service communaux.

Au vu de la qualité technique du projet qui a une grande surface plane, un remarquable taux d'autoconsommation qui je le rappelle ne peut pas être comparé à une utilisation domestique. Au vu de la nécessité d'augmenter la production indigène d'électricité, je vous demande d'approuver le projet

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Lors de sa séance préparatoire qui s'est tenue de manière virtuelle le 8 février 2022, le groupe Le Centre a examiné avec attention le message relatif à la réalisation d'une installation photovoltaïque au réservoir de Belle-Croix.

Tout d'abord, le groupe Le Centre réitère son soutien aux énergies renouvelables et encourage la Commune à suivre sur cette voie. Cependant, ce message le laisse un peu perplexe suite aux demandes précises de ses membres, Mme Pichonnaz, M. Küttel et M. Karati, émises lors de la séance du 14 octobre passé.

Pas une ligne sur l'évaluation des risques liés au réservoir d'eau considéré comme une infrastructure critique.

Pas une ligne sur une éventuelle couverture d'assurance pour cette installation. A-t-elle été prévue ? Le cas échéant, pour quels risques et à quel coût annuel ?

Pas une ligne sur une diminution éventuelle de rendement due aux feuilles et autres épines qui se déposeront sur les panneaux photovoltaïques.

Pas une ligne sur une éventuelle nécessité d'un nettoyage saisonnier des panneaux photovoltaïques ni de ces coûts.

Il aura fallu attendre les explications de ce soir de M. Monney dont l'essentiel aura déjà pu figurer dans ce message.

Entre octobre 2021 et février 2022, outre l'augmentation de la demande de crédit de CHF 112'000.- à CHF 138'600.-, nous passons d'une diminution de surface de 415 m² à 400 m² environ, d'une diminution de puissance crête de 87 kWc à environ 85 kWc, par contre, presque par magie, la production annuelle estimée à 64'000 kWh augmente à 69'000 kWh toujours en tenant compte d'une légère diminution de production à cause de l'ombre portée par les arbres. Sachant qu'un kWh correspond théoriquement à 1000 kWh par an (Attention, n'oubliez pas que le Wc reste une valeur théorique qui correspond à des conditions d'ensoleillement optimales), donc sachant qu'un kWc correspond théoriquement à 1000 kWh par an, est-ce qu'une diminution de 25% peut être considérée comme une légère diminution ?

Le groupe souhaitait quelques explications complémentaires concernant l'accès permanent au toit. Est-ce bien judicieux que tout un chacun puisse y accéder, notamment les vandales ? Quelques explications ont été données à ce sujet. Il souhaite également connaître la plus-value environnementale, qualitative et financière de la favorisation des fournitures d'entreprises européennes, dont les usines se situent en Europe.

Devant toutes ces questions et doutes, le groupe Le Centre n'a pas pu se déterminer lors de sa séance préparatoire et n'émettra donc aucune recommandation de vote au sujet de ce message.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. Je veux juste vous faire part d'un article qui est paru en décembre dernier au sujet de la publication d'une étude menée par l'EPFL, où nous pouvons lire notamment les points suivants :

1. Il est inévitable que des cheminées, des antennes ou des arbres projettent constamment ou régulièrement des ombres sur certains modules.
2. En plus de diminuer la performance des cellules solaires, parfois même de manière très importante, cette situation peut aussi accélérer leur vieillissement.
3. Lorsque certains modules connectés en série se trouvent à l'ombre et d'autres au soleil, ce qui sera le cas au Réservoir de la Commune, la résistance électrique augmente dans les cellules à l'ombre, qui peuvent chauffer localement à plus de cent degrés, je vous

rappelle que les feuilles mortes vont s'accumuler, ce qui risque aussi d'endommager ces cellules solaires

Et l'article conclut : idéalement, une installation solaire devrait produire de l'énergie renouvelable de manière fiable pendant 30 ans, voire davantage, le tout à prix concurrentiel.

Nous en revenons au point de l'infrastructure critique : voulons-nous ajouter des risques au sujet de l'approvisionnement en eau de notre Commune ?

Nous en revenons aux coûts et à l'urgence manifestes : est-ce vraiment le bon moment, en pleine période inflationniste ?

Nous en revenons au lieu : manifestement pas adéquat, tant pour la durée de vie de l'installation que pour son rendement. N'y a-t-il pas d'autres lieux plus propices à une telle installation dans notre Commune avec un meilleur rapport entre investissement et rendement et surtout avec une absence de risque liée à l'approvisionnement en eau ?

M. Gaël Gobet, Président. M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Je remercie M. Monney et les Services techniques pour les précisions apportées ce soir. J'aurais apprécié qu'elles soient directement dans le message. A titre personnel, je vais, grâce à ces précisions, soutenir ce message.

Par contre, j'invite le Conseil communal à se dépêcher pour installer très rapidement tous les panneaux solaires étant donné que les prix augmentent très vite autant recouvrir un maximum de toits. La bonne nouvelle c'est que le prix du courant va certainement aussi augmenter et au final ce sera probablement une opération zéro. Le temps ne joue pas forcément en notre défaveur par contre, ce qui est sûr c'est qu'aujourd'hui, nous avons trois offres.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? M. Overney.

M. Edouard Overney, Conseiller général. Je ne veux pas donner un cours d'électricité mais un panneau photovoltaïque peut être branché en parallèle ou en série et je pense que les ingénieurs du Groupe E, s'il y a des risques que certains panneaux sont ombragés et d'autres ensoleillés et qu'il y a de fortes différences de tension, feront cette différence et feront une connexion correcte. C'est un point technique qui n'est pas du ressort de l'octroi du budget et qui peut être facilement réglé par un ingénieur.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole à M. Monney.

M. Claude Monney, Conseiller communal. Je veux juste intervenir par rapport au lieu, propice ou pas. Peut-être que j'ai oublié de le mentionner, mais cette installation n'est pas en concurrence avec d'autres installations. Actuellement, nous sommes en train de développer un plan climat dont l'objectif est de favoriser le plus possible nos bâtiments afin d'y poser des panneaux solaires. Ce n'est pas parce que nous construisons cette installation qui, il est vrai, possède une ombre portée et ne sera pas optimale par rapport à la production, que nous n'allons pas en faire d'autres. A cet endroit-là, nous allons produire et consommer, donc finalement c'est le lieu idéal pour cela.

Par rapport à l'accès permanent au toit, l'accès sera fermé et cela ne devrait pas favoriser son accès par les utilisateurs du réservoir.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. Je souhaitais donner quelques précisions d'ordre institutionnel. Nous avons pu entendre ce soir que la Commission financière prenait acte avec satisfaction de la mise en place de la procédure conforme aux exigences de la législation cantonale sur les marchés publics.

Je tiens à réagir à cette affirmation car celle-ci laisse accroire que la première procédure utilisée par le Conseil communal, de gré à gré que nous préconisons à l'automne, n'aurait pas été conforme à la loi sur les marchés publics, ce qui n'est pas le cas.

Cette procédure était parfaitement conforme puisque la loi en question autorise à recourir à une procédure de gré à gré pour des marchés inférieurs à CHF 150'000.-. Le Conseil communal était donc parfaitement dans le tir avec sa proposition. Celle-ci répondait non seulement aux critères légaux mais en plus, comme vous le savez aujourd'hui, le résultat était plus intéressant financièrement.

Je comprends l'inquiétude du Conseil général lorsqu'il a appris qu'il n'y avait qu'une seule offre. Nous avons tous un a priori qui nous pousse à croire que s'il n'y a pas de mise en concurrence, le prix demandé est forcément plus élevé. Vous constatez aujourd'hui que ce n'est pas le cas. Il arrive parfois qu'il vaille mieux discuter avec un seul acteur plutôt que de faire un appel d'offres. Cette décision doit être prise au cas par cas en fonction des

circonstances. A chaque marché, le Conseil communal s'efforce de choisir la procédure la plus adéquate pour obtenir l'offre la plus avantageuse. Le réflexe du Conseil général était compréhensible et le Conseil communal se réjouit que nous ayons tous pu apprendre quelque chose avec le renvoi du message.

M. Gaël Gobet, Président. Nous pouvons passer au vote à moins qu'il y ait encore une ultime intervention ? M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Je suis obligé de réagir à l'intervention de M. le Syndic. L'augmentation des coûts liée à cette offre n'est pas liée au fait qu'il n'y avait qu'un seul interlocuteur et que maintenant il y en a trois. C'est lié aux situations du marché actuel où effectivement de nombreux produits dans certains secteurs augmentent de façon particulièrement élevée et subissent une certaine inflation au niveau européen et mondial.

M. Gaël Gobet, Président. M. Dumont.

M. Alexandre Dumont, Conseiller général. Peut-être que la leçon que nous avons apprise n'est pas forcément qu'il ne faut plus demander de précisions, mais qu'il faut être plus clair dans le premier message pour éviter qu'il soit refusé. Il y a deux manières de voir la leçon qu'on peut en tirer.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif à la réalisation d'une installation photovoltaïque au réservoir de Belle-Croix pour un montant de CHF 138'600.- TTC, avec un total de charges financières annuelles de CHF 7'707.-, sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté par 43 oui et 2 abstentions

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

- 4. Postulat N° 026 déposé par M. Pierre Portmann (Le Centre) et M. Vanya Karati (Le Centre) concernant la stratégie du Conseil communal pour garantir une offre en crèches suffisante sur tout le territoire communal y c. dans le quartier des Dailles**

M. Gaël Gobet, Président. En application de l'article 56 du Règlement du Conseil général, le Conseil général doit se prononcer sur la recevabilité ou qualification formelle de ce postulat avant de traiter le postulat au fond. Le Bureau a préavisé favorablement la recevabilité de ce postulat dans sa forme. La parole est donnée aux auteurs s'agissant uniquement de la recevabilité de leur postulat. M. Portmann n'a rien à ajouter.

Nous allons donc débattre sur la recevabilité. Est-ce que la parole est demandée au niveau du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui estiment que le postulat N° 026 est recevable le manifestent par main levée.

La recevabilité du postulat N° 026 est acceptée par 44 oui et 1 abstention

M. Gaël Gobet, Président. Nous allons débattre sur le postulat en tant que tel et je donne la parole à leurs auteurs. M. Portmann.

M. Pierre Portmann, Conseiller général. Lors de notre séance du 17 juin dernier nous attirions l'attention du Conseil communal sur le fait que la crèche sise dans le quartier des Dailles avait annoncé son déménagement dans celui de Cormanon pour la fin de l'année.

C'est désormais chose faite et les familles du quartier des Dailles se retrouvent par conséquent sans offre de crèche à proximité depuis le début de l'année 2022. Cette situation est d'autant plus problématique que le quartier de Cormanon n'est pas relié directement par une ligne de bus.

Pour rappel, ces dernières années, le quartier des Dailles a déjà perdu son Office de poste et la banque Raiffeisen. Il est important que ce quartier ne devienne pas le grand oublié de notre Commune.

Nous demandons donc au Conseil communal de rendre un rapport sur sa stratégie pour garantir une offre en crèche suffisante sur l'ensemble du territoire communal y compris dans le quartier des Dailles et vous encourageons à soutenir ce postulat.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite intervenir à ce stade ?
M. Andina.

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller communal. Je remercie M. Portmann pour ce postulat et vous informe que nous nous sommes déjà mis au travail et espérons pouvoir aboutir à des solutions concrètes. Cela ne dépend pas que de nous mais un rapport sera rendu dans les délais.

M. Gaël Gobet, Président. La parole est au Conseil général. Mme Buchs.

Mme Katharina Buchs, Conseillère générale. Nous sommes heureux d'entendre le parti du Centre, s'inquiéter que la Commune garantisse un nombre suffisant de places de crèche ici à Villars-sur-Glâne, et dans tous ses quartiers.

Mais comment garantir des nouvelles places en crèche, si les montants alloués par la Commune ne suivent pas ? Comment garantir des places en crèche si ces structures ne suscitent pas l'intérêt avec des prix trop élevés. Pour rester une commune, je veux dire une ville attractive, nous n'avons pas le choix d'offrir des places de crèche et un accueil extra-scolaire de qualité et solidaire.

Nous remercions de ce fait, tout le travail déjà effectué par le dicastère de la Cohésion sociale de notre Commune. Elle doit faire face actuellement à une pression de parents mais aussi à des demandes qui évoluent rapidement.

Si ce soir le Conseil général soutient le postulat de MM. Portmann et Karati, nous espérons que ce même Conseil général saura allouer en temps voulu, les moyens nécessaires aux solutions trouvées.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la transmission du postulat N° 026 au Conseil communal sont priés de le manifester par main levée.

La transmission du postulat N° 026 au Conseil communal est acceptée par 44 oui et 1 abstention

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au point 5 de notre ordre du jour.

5. Postulat N° 027 déposé par Mme Irene Bernhard (PVL) concernant l'installation / élargissement d'un coin « coup de pouce » à la déchetterie

M. Gaël Gobet, Président. Je ne vais pas vous réexpliquer la procédure. Nous allons d'abord discuter de la recevabilité du postulat. La parole est donnée à son auteure s'agissant uniquement de la recevabilité du postulat. Mme Bernhard n'a rien à ajouter.

Est-ce que la parole est demandée au niveau du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui estiment que le postulat N° 027 est recevable le manifestent par main levée.

La recevabilité du postulat N° 027 est acceptée à l'unanimité

M. Gaël Gobet, Président. Nous allons débattre sur le postulat en tant que tel et je donne la parole à son auteure, Mme Bernhard.

Mme Irène Bernhard, Conseillère générale. Je ne vais pas être longue. J'espère que nous tous, ici présents, sommes conscients de l'importance de réduire notre empreinte écologique.

Toutes les ressources doivent être utilisées le plus longtemps possible. Dans le principe de l'économie circulaire, les produits et les matériaux doivent être utilisés et réutilisés le plus longtemps possible. Il est donc fortement préférable, si les produits dont certains de nos habitants n'ont plus besoin, mais qui ne peuvent quand même pas être déposées dans des brocantes, peuvent encore être réutilisés par d'autres personnes. Pour ce faire, il serait bien d'élargir le coin « coup de pouce » à la déchetterie et de mieux le signaler comme tel. Pour cette raison nous vous invitons à soutenir notre postulat.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite intervenir à ce stade ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil général. M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Le groupe Verts Centre-Gauche PCS soutient le postulat. Dans la perspective de favoriser l'économie circulaire et par ce biais réduire l'impact environnemental, le groupe propose d'étendre la réflexion des possibilités à envisager au sein de l'activité de la déchetterie. Voici quelques éléments de réflexions :

1. Création d'une bibliothèque à objets usuels mais non utilisés quotidiennement tel que le projet coup de pouce à Bluefactory. Cette bibliothèque pourrait inclure par exemple : outils/matériel de loisirs/ électroménager/ matériel de jardinage. Souvent, il est plus sensé de partager que de posséder un objet. Pour preuve, en moyenne sur la durée de vie de la perceuse que vous avez à la maison, elle ne fonctionne que pendant 12 minutes !
2. Création d'un espace de réparation : évaluer la possibilité de réparer les objets défectueux sur place. Une étude de l'Office fédérale de l'environnement démontre que la plus grande partie des objets électriques amenés en déchetterie sont encore fonctionnels ou pourraient l'être après de petites réparations.
3. Etendre la fonction coup pouce en site seconde main pour du matériel réutilisable : matériel de puériculture, habits, meubles etc.
4. Développer une stratégie de communication auprès des villarois et villaraises par rapport aux possibilités de déposer les objets électriques encore fonctionnels dans le coin coup de pouce

Finalement, nous proposons que le rapport intègre une vue d'ensemble sur l'activité de la déchetterie afin de permettre au Conseil général une meilleure compréhension de ce service. Cette vue d'ensemble pourrait informer sur les quantités de déchets par matière et leur traitement ainsi que présenter l'évolution de ces quantités sur les dernières années.

Nous espérons que ces quelques réflexions pourront être intégrées dans la réponse au postulat et en remercions par avance ses auteurs.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Mme Jacolet.

Mme Sheila Jacolet, Conseillère générale. Lors de sa séance de préparation, le groupe socialiste a pris connaissance du postulat concernant l'élargissement d'un coin « coup de pouce » à la déchetterie.

L'aménagement d'un coin à la déchetterie dans lequel les villarois peuvent déposer des vieux objets encore en bon état permettrait de donner une seconde vie à ces objets autrement voués à la benne. Donner plutôt que jeter, une solution anti gaspillage qui non seulement profiterait à de nombreuses familles mais qui permettrait également d'éviter des tonnes de déchets et les coûts de transport liés. Une démarche à la fois économique et écologique.

De nombreuses communes se sont déjà lancées dans ce type d'action permettant à la population de bénéficier d'objets réutilisables tout en limitant l'impact sur l'environnement. Par la revalorisation des objets, ces initiatives permettent également de sensibiliser, de changer de regard sur notre mode de consommation.

Cependant certains aspects pour la mise en place d'un tel projet nécessiteraient d'être étudiés. Il faudrait disposer d'un espace suffisant pour stocker valablement les objets. Des investissements doivent être consentis pour les mettre à l'abri. Il ne faut pas négliger non plus les ressources en personnel qui seront nécessaires pour assumer un tel service.

Enfin, il y a lieu de s'assurer de ne pas utiliser la raison sociale d'une institution active dans la revalorisation d'objets de seconde main. Coup de pouce est un projet de la Fondation Emploi et Solidarité active dans la collecte d'objets en bon état pour les proposer à la vente dans leurs magasins à Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Estavayer-le-Lac et Romont. Il ne serait certainement pas acceptable d'utiliser cette raison sociale pour un service de notre Commune.

Avec ces considérations, le groupe socialiste soutiendra le postulat pour l'étude d'un projet s'inscrivant dans un objectif de développement durable favorisant l'économie circulaire.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la transmission du postulat N° 027 au Conseil communal sont priés de le manifester par main levée.

La transmission du postulat N° 027 au Conseil communal est acceptée à l'unanimité

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au point 6 de notre ordre du jour.

6. Postulat N° 030 déposé par Mme Valentina Marthaler (PS) concernant la prise en charge des frais d'affranchissement des enveloppes de vote

M. Gaël Gobet, Président. Même procédure que tout à l'heure par rapport à la recevabilité. La parole est donnée à son auteure s'agissant uniquement de la recevabilité du postulat. Mme Marthaler n'a rien à ajouter.

Est-ce que la parole est demandée au niveau du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui estiment que le postulat N° 030 est recevable le manifestent par main levée.

La recevabilité du postulat N° 030 est acceptée à l'unanimité

M. Gaël Gobet, Président. Nous allons débattre sur le postulat en tant que tel et je donne la parole à son auteure, Mme Marthaler.

Mme Valentina Marthaler, Conseillère générale. J'ai déjà exposé exhaustivement les raisons qui m'ont poussées à déposer ce postulat. J'ai juste quelques précisions à donner.

Durant la campagne de mars 2021, j'ai discuté de ce sujet avec des concitoyens et concitoyennes et j'ai pu me rendre compte que l'étude qui a été menée se base sur de vrais fondements qui intéressent également la population de Villars-sur-Glâne.

Je me suis rendu compte que ce soit le prix ou simplement le principe même de devoir payer pour exercer ce droit peut effectivement refroidir certains de nos concitoyens et concitoyennes.

Au-delà de cela l'année dernière, il y a eu énormément d'élections diverses et le sujet qui est souvent revenu était de savoir si notre démocratie était malade et que pouvons-nous faire pour pousser les personnes à s'intéresser et à participer davantage à la politique et se rendre aux urnes pour donner leur avis. C'est vrai que la solution miracle ne semble pas exister mais j'ai l'impression que le fait de pré-affranchir les enveloppes de vote peut être une réelle solution pour amener une piste à cette problématique et pousser une certaine partie de la population à aller voter. C'est pour toutes ces raisons et celles évoquées dans l'annexe du postulat que je vous encourage à accepter ce postulat.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite intervenir à ce stade ?
M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. J'ai une précision à apporter. La réflexion de pré-affranchir les enveloppes de vote a déjà été faite. Je peux vous donner directement les tarifs, il s'agit d'un montant d'environ CHF 15'000.- par année. Si cette proposition est acceptée, il vous appartiendra de valider ce montant lors du budget. Il s'agit d'un choix politique.

M. Gaël Gobet, Président. La parole est au Conseil général. M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. A titre personnel, je ne soutiendrai pas ce postulat tout simplement parce que je ne vois pas pourquoi on pré-affranchirait les enveloppes alors qu'on ne rembourse pas les tickets de bus, l'essence et le temps pour se rendre aux urnes ou encore la connexion internet le jour où il y aura le vote électronique. Pour seulement 2% en plus que cela amènerait, je ne vois pas l'intérêt d'y donner suite à titre personnel.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Mme Labunets.

Mme Viktoryia Labunets, Conseillère générale. Le groupe Verts Centre-Gauche PCS trouve très important la participation de la majorité de nos concitoyens/nes aux votations soumises au peuple. La démocratie directe en est ainsi renforcée et devient vraiment effective grâce aux votes du plus grand nombre. Les personnes peuvent ainsi exprimer leurs opinions.

Pourtant, la mesure proposée dans ce postulat (Pré-affranchir les enveloppes de vote) ne nous paraît pas être la meilleure et surtout la seule solution au problème du manque de votants. Le coût estimé, cité par M. le Syndic, nous semble un peu élevé par rapport à l'augmentation du nombre de participants aux votations évoquée de 2%. Il nous semble également important de savoir par quels moyens nos concitoyens/nes participent aux votations.

- quel pourcentage des votants utilisent les services de la poste, combien se rendent au Bureau communal ou utilisent la boîte aux lettres mise à disposition par la Commune.

Ceci permettrait d'approfondir les besoins réels pour la mise en place de la mesure proposée.

Notre groupe Verts Centre-Gauche PCS ne rejette pas le postulat, mais il propose aux auteurs et aux Conseillers de réfléchir à d'autres mesures à élaborer afin d'augmenter la participation des habitants/tes de Villars-sur-Glâne aux votations. Il souhaiterait également qu'un montant soit mis au budget pour financer les efforts de mobilisation de la population.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la transmission du postulat N° 030 au Conseil communal sont priés de le manifester par main levée.

La transmission du postulat N° 030 au Conseil communal est acceptée par 28 oui, 14 non et 1 abstention

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au point 7 de notre ordre du jour.

7. Réponse au postulat N° 019 déposé par Mmes Marie-Hélène Brouchoud (PDC) et Francine Defferrard (PDC) au sujet de l'élaboration d'un « Plan lumière » (Plan de l'éclairage) et réalisation de l'extinction nocturne de l'éclairage public

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite intervenir à ce stade ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole aux auteures du postulat. Mme Brouchoud.

Mme Marie-Hélène Brouchoud, Conseillère générale. Je remercie le Conseil communal pour la réponse détaillée à notre postulat.

Le relais de ce postulat est assuré au point de vue cantonal par la Députée, Mme Francine Defferrard, qui y siège et même au Conseil des Etats qui a reçu une demande pour préciser dans la loi les limites de la surabondance lumineuse artificielle qui devient nuisible aux humains, aux animaux et à l'environnement.

A l'heure à laquelle nous devons faire des économies d'électricité, il est grand temps de prendre des décisions afin d'atteindre cet objectif.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. J'ai juste une remarque concernant l'espoir qu'éteindre les lumières le soir pourra aider à charger les automobiles électriques. J'aimerais bien savoir combien il faut éteindre de lampes pour charger une Tesla.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Mme Bernhard.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. J'ai également une remarque. En lisant la réponse au postulat, on pourrait croire que la nécessité de l'obscurité pour les êtres humains a été oubliée. En effet, on y mentionne les effets de l'obscurité pour la biodiversité ainsi que les animaux mais pratiquement rien pour les être humains. Je ne partage pas l'opinion du

Conseil d'Etat qui est d'éclairer mieux plutôt que moins mais plutôt éclairer mieux et moins également pour les besoins d'obscurité des êtres humains.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Si tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal. Mme Maillard Russier.

Mme Mélanie Maillard Russier, Conseillère communale. Je vous remercie pour vos interventions par rapport à la réponse de ce postulat. Je remercie aussi ma collègue du Conseil communal, Mme Francine Defferrard, qui a aussi contribué à la rédaction de la réponse.

J'ai pris note des différentes remarques notamment du bien être pour les êtres humains, et effectivement il peut arriver que les réponses ne soient pas complètes mais je reconnais que c'est aussi un plus pour les êtres humains.

M. Gaël Gobet, Président. Mme Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère communale. Lorsque nous avons déposé ce postulat, le 23 septembre 2020, avec Mme Brouchoud, qui est l'étincelle par rapport à ce sujet, je n'avais nullement envisagé de le porter au niveau cantonal. C'est grâce à vous, Chers Conseillers généraux, grâce à votre décision prise à l'unanimité le 10 décembre 2020 et surtout grâce à l'enthousiasme de certains Conseillers généraux qui sont venus me voir à l'issue de cette séance, dont deux au moins sont là ce soir et se reconnaîtront, que j'ai décidé de porter ce sujet au niveau cantonal. Soyez-en remerciés.

Lors du dépôt de ce postulat, je n'avais nullement imaginé de pouvoir contribuer à la rédaction même de la réponse à ce postulat qui j'en conviens, Madame la Cheffe de dicastère, chère collègue, me donne entière satisfaction.

Encore une petite anecdote. Les droits de l'homme, les droits de la femme et la biodiversité des animaux avec les êtres humains, c'est un petit peu le parallèle que nous pouvons faire ce soir. Merci à tous pour votre participation à ce niveau sur ce sujet.

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au point 8.

8. Réponse au postulat N° 022 déposé par M. Claude Monney (Centre Gauche PCS) et Mmes Sophie Ortner Gaillard (Verts) et Katharina Buchs (PS) concernant l'élaboration d'un plan climat communal

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite intervenir pour d'éventuels ajouts ? Mme Maillard.

Mme Mélanie Maillard Russier, Conseillère communale. Comme la réponse au postulat date du 15 novembre 2021, je me permets juste d'ajouter que la Commission des Services techniques, de l'environnement et de l'énergie s'est réunie le 3 février 2022 et a pris connaissance des résultats sur le diagnostic CO₂ de notre Commune en primeur. Nous travaillons actuellement sur la détermination des domaines d'actions et des objectifs. La feuille de route et le calendrier qui sont présentés dans la réponse sont pour l'heure respectés. En parallèle, nous sommes en train de recruter un responsable du secteur développement durable qui sera engagé dans l'élaboration des mesures de notre plan climat. Nous prévoyons également une communication et une démarche participative par la suite. Je remercie les postulants d'avoir initié cette démarche. Les travaux sont en cours.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que les auteurs du postulat souhaitent la parole ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil général. M. Ponzio.

M. Guido Ponzio, Conseiller général. Le groupe Verts Centre-Gauche PCS remercie le Conseil communal pour la réponse positive et engagée qu'il a donné au postulat déposé en février 2021 concernant l'élaboration d'un plan climat communal.

Le groupe relève avec satisfaction que le lancement de cette démarche s'est fait dans des délais très brefs puisque déjà en septembre dernier la Commission des Services techniques, environnement et énergie a pu être informée et associée en tant que comité de pilotage à l'élaboration de ce plan ambitieux, qui constituera l'un des enjeux majeurs de la législature. Lors de sa dernière séance, la Commission a pu prendre connaissance du diagnostic établi par les mandataires et des objectifs à atteindre. Le plan climat communal reprend à son niveau les objectifs fixés en 2015 dans les Accords de la COP 21, soit pour 2030 une réduction de 50% des émissions de CO₂, puis la neutralité carbone en 2050. C'est là un objectif évidemment prioritaire et urgent. Mais ce n'est pas tout.

A se focaliser uniquement sur la réduction des émissions de gaz carbonique, le risque est de négliger les autres thèmes qu'il s'agit de traiter pour diminuer globalement notre empreinte

écologique. On pense ici la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la lutte contre les pollutions de toute nature, l'alimentation et la santé, sans oublier les aspects sociaux et économiques qui y sont liés.

A notre sens, le plan climat devrait s'inscrire dans une démarche plus large englobant l'ensemble des thèmes et problématiques du développement durable.

C'est ce que propose l'agenda 2030 promulgué par l'ONU et dont les 17 objectifs sont largement repris au niveau des Etats et des collectivités publiques.

Le Canton de Fribourg et l'Association des communes mettent à disposition une boîte à outils et un guide facilitant l'implémentation de cette démarche au niveau communal.

La formalisation de cet agenda 2030 permettrait de structurer et rendre lisible les objectifs et les mesures à mettre en œuvre, et d'y intégrer les projets et toutes les actions entreprises par la Commune en matière de durabilité. Les objectifs de l'agenda devraient se traduire explicitement dans le programme de législature.

L'agenda 2030 servirait en outre d'outil de communication et de sensibilisation de la population aux enjeux de la durabilité. Il constituerait le prolongement du travail important et participatif initié en son temps avec l'Agenda 21, et dont il serait sans doute motivant de faire un bilan 20 ans après.

Les outils sont à disposition, il s'agit maintenant de les intégrer dans la mise en œuvre de la politique communale.

Pour y contribuer, le groupe Verts Centre-Gauche PCS déposera prochainement un postulat en ce sens.

M. Gaël Gobet, Président. M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. J'ai une remarque concernant les énergies renouvelables notamment au sujet du chauffage à distance. Nous avons discuté ce soir sur une économie circulaire et sur le triage du plastique, je pense que le chauffage à distance appelle des questions concernant le rapport calorifique pour chauffer. J'aimerais vous rendre attentif que le chauffage à distance pourrait être un problème dans le futur.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, nous passons au point 9.

9. Réponse au postulat n° 023 déposé par M. Jacques Dietrich (PS) et Mme Katharina Buchs (PS) concernant la possibilité pour un élu du Conseil général de siéger en visioconférence

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite intervenir pour d'éventuels ajouts ? M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. Paradoxalement, c'est le premier jour sans mesures sanitaires collectives que je peux vous donner la réponse à ce postulat. Aujourd'hui cette question pourrait ne plus être d'actualité, mais il y a encore des personnes à risque et la situation sanitaire n'est pas totalement réglée.

Par contre, au sujet de ce postulat, nous n'avons pas eu de succès au niveau cantonal, il n'y a pas de liberté d'organisation des communes dans ce domaine et c'est une question qui devra se poser de savoir quelle marge de manœuvre peut avoir une commune si elle souhaite mettre en place ce type de mesure sans être sous la tutelle du droit cantonal.

C'est un peu la question de fond et philosophique que soulève la réponse que nous sommes obligés de vous donner puisqu'en l'état, nous n'avons pas de marge de manœuvre. Toutefois, une révision complète de la loi sur les communes est prévue et plusieurs représentants de commune pensent qu'il est temps d'avoir un peu plus de flexibilité et que chaque commune puisse décider plus librement ce qu'elle entend mettre en place et ce qu'elle ne souhaite pas réaliser.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que les auteurs de ce postulat souhaitent intervenir ? M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Je remercie infiniment le Conseil communal pour sa réponse et le relais de la question au Grand Conseil par nos deux députés, Mme Defferrard et M. Marmier, membres de notre Conseil communal.

Face à l'inertie, le manque d'imagination et d'audace du Conseil d'Etat sur le sujet, je comprends parfaitement le retrait de leur motion. Il est vrai que l'imagination et l'audace ne sont pas l'apanage du Conseil d'Etat depuis plusieurs années.

Certes la pandémie semble aujourd'hui se terminer, même si un retour de flamme à l'automne est loin d'être une hypothèse farfelue. Par ailleurs d'autres événements de ce type sont probables.

Dès lors, il est vraiment regrettable que le Conseil d'Etat n'ait pas saisi cette opportunité pour apporter des solutions concrètes, pragmatiques et simples de sorte à être prêts lors d'un prochain événement.

Il est important que toutes personnes, démocratiquement élues, puissent accomplir son travail quelle qu'en soient les circonstances. Il en va de la crédibilité de notre démocratie.

Juste à titre d'exemple, l'argument consistant à estimer difficile une organisation d'assemblée communale à distance est peu crédible. C'est justement sur ce point que l'on aurait pu attendre un peu d'inventivité. Comme certains Grands conseils cantonaux ont admis de siéger à distance, est-ce que les Conseils généraux et les Assemblées communales auraient moins d'importance aux yeux du Conseil d'Etat ?

Je croyais que l'Etat de Fribourg avait pour but un Etat comme on le crie sur tous les toits, 4.0. En l'espèce il s'agit plutôt de zéro pointé ! Force est de constater qu'il reste du chemin à parcourir.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, nous passons au point 10 de notre ordre du jour.

10. Election d'un membre à la Commission d'aménagement

M. Gaël Gobet, Président. Suite à la démission de Mme Sophie Ortner, une place est devenue vacante à la Commission d'aménagement, à qui puis-je donner la parole pour la présentation d'une candidate ou d'un candidat ? M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. J'ai le plaisir de vous présenter la candidature de M. Samuel Gautron, nouveau membre de notre groupe. Il est père de 2 enfants voire bientôt

3 car lors de notre séance de préparation le 3^{ème} enfant était en train d'arriver. Je ne suis pas au courant s'il est devenu à nouveau papa ou pas encore.

M. Gautron est un ancien membre du Chœur Arsis à Fribourg, il pratique le badminton, le chant, la randonnée à ski, la course à pied et la pétanque. Ses intérêts pour le Conseil général sont d'intégrer l'univers de la politique au niveau communal et d'en découvrir les différentes facettes, participer à la vie du village à travers le Conseil général, soutenir des projets qui lui sont chers et participer à leur mise en œuvre mais également de pouvoir intégrer cette commission et faire de nouvelles rencontres.

M. Gaël Gobet, Président. Y a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'est le cas, nous pouvons passer à une élection par acclamation.

M. Samuel Gautron est élu membre de la Commission d'aménagement par acclamation

M. Gaël Gobet, Président. Je félicite M. Gautron pour son élection et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle charge publique. Nous passons au point 11 de notre ordre du jour.

11. Divers

M. Gaël Gobet, Président. Je vous informe que M. le Syndic m'a déjà averti qu'à chaque divers une bouteille en moins ! A vous la parole. M. Le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. Je souhaite juste vous dire quelques mots sur le programme de Législature 2021-2026 que vous avez tous reçu. Ce programme, contrairement aux législatures précédentes où nous vous présentions un programme très littéraire, est plutôt point par point.

Il a été élaboré par le Conseil communal, les chefs de service ainsi que les chefs de secteur de notre administration qui se sont tous réunis. Il a été alimenté avec de nombreuses idées qui ont traversé la campagne électorale. Vous aurez sûrement l'occasion de vous prononcer sur de nombreux objets que ce soit au travers de messages et de demandes de crédit d'investissement, à travers la modification de règlements ou l'élaboration de nouveaux règlements dans de nouveaux domaines ou simplement lors des séances du budget et peut-

être même que certains points qui y figurent feront l'objet de propositions ou de postulats de votre part.

Je ne vais pas passer en revue tous les points qui y figurent mais le Conseil communal se tient à votre disposition si vous avez des questions.

M. Gaël Gobet, Président. A qui puis-je donner la parole ? M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. Monsieur le Président a évoqué Noël en introduction de cette séance ce qui m'a fait penser à notre séance du 15 décembre dernier où j'évoquais Noël, respectivement le Père Noël en espérant que celui-ci pour l'année 2022, respectivement pour les prochains comptes voire budgets nous apporte de bonnes nouvelles notamment s'agissant des petites erreurs de comptabilité au sein des Transports publics fribourgeois et de notre participation par l'entremise de l'Agglo.

Lors de cette séance, j'avais notamment demandé au Conseil communal de réclamer sans délai toute la transparence nécessaire auprès des parties prenantes et d'en informer le Conseil général. J'aurais voulu savoir si nous avons du nouveau à ce sujet ?

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil communal a une réponse à apporter ?
M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. La grande nouveauté sur ce sujet, si j'ose le dire, c'est le livre qui retrace certains événements de la politique fribourgeoise où M. Godel nous raconte son parcours et notamment ses entretiens privilégiés avec l'ancien directeur des TPF dans lequel on peut lire que manifestement l'Agglomération de Fribourg qui est en charge de la commande a le culot ou l'audace ou le manque de respect de mandater des ingénieurs genevois pour étudier les comptes et la cohérence des comptes des TPF. C'est plutôt une nouveauté intéressante : nous avons pris connaissance que les TPF n'étaient pas très heureux de savoir que l'Agglomération se pose des questions. D'ailleurs, on peut se demander si ce n'est pas cette curiosité qui a valu un accident de parcours à l'Agglo.

Trêve de plaisanterie sur ce livre, nous n'avons pas encore reçu d'informations du Canton sur la manière dont il entend faire toute la transparence sur ce dossier. Nous attendons bien évidemment des réponses très précises. Si elles ne viennent pas dans de brefs délais, nous les demanderons. Nous sommes finalement payeurs indirects des TPF d'un côté pour le trafic

d'agglomération par le truchement de l'Agglo et de l'autre pour le trafic régional que la Commune finance également par le biais du Canton.

Nous n'avons pas encore entrepris de démarches directes, nous attendons que les deux entités fassent le premier pas et viennent vers nous. Nous serons très attentifs aux montants évoqués qui portent sur 10 ans. Il semblerait cependant que les pratiques problématiques durent depuis 1998 et nous attendons d'avoir des informations très précises. En l'état, le Conseil communal ne lâchera pas l'affaire car il n'est pas acceptable que les TPF se donnent une marge de manœuvre financière sur le dos des communes de l'Agglomération comme cela a été fait. Il est clair qu'entre le mois de décembre et aujourd'hui, il ne s'est pas passé beaucoup de temps, il y a eu les fêtes, puis nous avons dû nous concentrer sur la lecture dudit livre qu'il a fallu acquérir. Dans tous les cas, nous vous tiendrons au courant.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Dans le même ordre d'idée, je suis conscient que cette intervention devrait plutôt être faite dans le cadre du Conseil de l'Agglomération, toutefois, l'Agglo a décidé de supprimer sa séance de la semaine prochaine, pour une fois qu'elle n'a pas été fixée en même temps que notre séance du Conseil général.

Je me permets de revenir et d'attirer l'attention de notre représentante au Comité de l'Agglo, Mme Defferrard. Lors de notre dernière séance du Conseil général, nous avons été informés que la ligne de bus N° 5 subirait de profondes modifications et notamment qu'elle passerait par la route de la Fonderie et par Péroilles. Ayant eu l'occasion de circuler que ce soit à voiture, à pied ou en vélo, ces derniers temps sur ces rues, il me paraît extrêmement complexe et difficile de pouvoir garantir un horaire sans heurts depuis Villars-sur-Glâne jusqu'à la gare en passant par les Martinets, la Fonderie et Péroilles.

Il faut tout de même rappeler que les habitants à partir des Blés d'Or ont moins la possibilité de se rendre à la gare et de prendre le train et que le but du bus est aussi d'aller à la gare prendre le train et pas seulement aller en ville pour faire des courses et dans ce sens-là, je ne vois pas comment, en l'état, un bus arrivera à maintenir l'horaire et à garantir les correspondances pour la gare. Je demanderai qu'il y ait une attention particulière par rapport à cela.

Par ailleurs, nous avons également constaté durant le mois de janvier, lié au Covid, que les prestations des TPF sur les lignes 2 et 5 ont été diminuées. Je comprends parfaitement que

face à un manque de chauffeurs on doit accepter d'une manière sociétale une réduction des prestations mais ceci a certainement permis au TPF une réduction des coûts et je demande, dans la ligne de ce qui a été dit tout à l'heure, qu'une attention particulière soit donnée afin d'être sûr que les TPF tiennent compte des baisses de ses prestations dans le cadre de la facturation qu'ils font à l'Agglo et indirectement à nous.

M. Gaël Gobet, Président. Les TPF pourraient aussi émettre un nouvel horaire car il m'a fallu deux semaines pour comprendre qu'elle était la logique de l'horaire aux arrêts de bus. Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre ? Mme Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère communale. M. Dietrich, je prends bonne note de vos deux interventions que je relayerai au niveau du Comité d'Agglo mais sachez que j'ai déjà fait part, il y a peu, d'un des deux thèmes au Comité de l'Agglo.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres divers ? Tel n'est pas le cas. Nous sommes, dès lors, arrivés au terme de cette séance. Pour l'apéritif, je vous demanderai d'utiliser la sortie la plus proche et suivre l'escalier sur la droite pour celles et ceux qui ne connaissent pas les lieux.

Je vous remercie toutes et tous pour votre participation active et me réjouis d'échanger quelques mots avec vous autour d'une petite agape. Je vous donne, d'ores et déjà, rendez-vous le 2 juin prochain pour discuter des comptes 2021 de notre Commune. Il est 21h10, je lève la séance et vous souhaite une bonne rentrée dans vos foyers, prenez bien soin de vous et de ceux que vous aimez. Belle soirée.

La séance est levée à 21 heures 10.

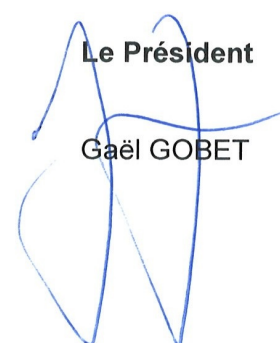
Approuvé le 2 juin 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire

Emmanuel ROULIN



Le Président

Gaël GOBET